



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction de la Santé Publique
Département Prévention Santé Environnement
Unité Territoriale Santé Environnement Côte-d'Or

Le Diapason
2 Place des Savoirs - CS 73535
21035 DIJON Cédex

Tél : 03.80.41.99.27 Mail : ars-bfc-dsp-se-21@ars.sante.fr

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2020

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION :

CABCS, BEAUNE



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux d'alimentation)

SOMMAIRE

I. Qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Introduction.

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'Unité de Gestion et d'Exploitation (UGE).

III. Situation administrative des captages.

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution.

V. Valeur minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE).

VI. Liste des dépassements des limites de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'unité de gestion et d'exploitation.

VII. Conclusion.

NOTES IMPORTANTES :

=> Si l'unité de gestion et d'exploitation n'exploite pas de captage, (achat d'eau), la fiche III ne comporte pas d'information.

=> Le tableau VI n'est présent que dans le cas où des dépassements des limites de qualité ont été constatés.

I. QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

INTRODUCTION

Les limites de qualité applicables aux eaux destinées à l'alimentation humaine sont fixées par le code de la santé publique (articles R1321-1 à 66) et par l'arrêté ministériel modifié du 11 janvier 2007.

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE :

En matière de santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à l'alimentation humaine est une préoccupation majeure. En effet, les principaux dépassements des limites de qualité sont relevés sur des paramètres bactériologiques. Mais comment apprécier le risque microbiologique ?

Devant la multiplicité des germes dangereux pour l'homme (pathogènes) et leur difficulté de mise en évidence dans l'eau, la qualité bactériologique de l'eau est appréciée à partir de la recherche de "germes-témoins" de contamination d'origine fécale (Escherichia coli, bactéries coliformes, entérocoques, bactéries et spores de sulfitoréducteurs).

La présence dans une eau de tels germes, certains non pathogènes, puisque hôtes normaux de la flore intestinale humaine et animale, prouve que cette eau a subi une contamination fécale et laisse donc suspecter la présence d'autres germes pouvant être pathogènes. Aussi, une eau conforme aux normes ne doit pas contenir de "germes-témoins" de contamination d'origine fécale.

Plusieurs études épidémiologiques ont clairement mis en évidence un doublement des pathologies gastro-intestinales (diarrhées, vomissements,...) dans les populations consommant de manière régulière une eau non conforme aux normes. Et l'on ne peut pas écarter un risque croissant de contracter des maladies hydriques plus graves (typhoïde, hépatite virale, parasitose,...). La présence de germes-test peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou des anomalies dans la chaîne captage-traitement-stockage-distribution.

En prévention, la réglementation prévoit des obligations de moyens. De par la loi du 16 juillet 1964 et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée, il est obligatoire de préserver les points de captage par des périmètres de protection. En outre, le code de la santé publique impose des règles d'entretien et d'exploitation des réservoirs et des réseaux de distribution, notamment la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire, ainsi qu'avant toute remise en service lors de travaux.

LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE :

Les eaux contiennent en grand nombre des substances naturelles ou artificielles dont la concentration excessive peut porter atteinte à la santé. Le code de la santé publique a défini depuis le 20 décembre 2001 deux groupes de paramètres chimiques et physico-chimiques :

I - Des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution de l'eau. Ceux-ci doivent respecter des références de qualité.

Ce sont, notamment des éléments tels que l'odeur, la saveur, la turbidité ou la couleur de l'eau qui permettent d'apprécier son aspect ; ou bien le sodium, les chlorures et les sulfates qui participent à la minéralisation de l'eau ; la conductivité qui mesure cette minéralisation ; le pH qui traduit le caractère acide ou alcalin d'une eau et prévient des phénomènes possibles d'entartrage ou de corrosion des canalisations (problème des canalisations en plomb) ou peut avoir une incidence sur les traitements ; d'autres éléments, également non toxiques, en-deçà d'une certaine concentration, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur de l'eau ou la formation de dépôt comme le fer, le cuivre ou le manganèse ; ou bien des produits utilisés pour le traitement de l'eau pouvant se retrouver dans l'eau distribuée comme l'aluminium ou donnant des produits dérivés comme les chlorites ; enfin la radioactivité qui peut être naturelle.

I. QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

INTRODUCTION

II - Des paramètres chimiques devant respecter des limites de qualité.

Ce sont notamment les paramètres azotés (nitrates, nitrites) qui témoignent d'une pollution de la ressource : pollution diffuse due au lessivage des engrais azotés non absorbés par les plantes ou pollution ponctuelle résultant, par exemple, de rejets d'eaux usées ou d'épandage de lisiers mal maîtrisé. Une teneur excessive en nitrates présente des risques pathologiques particuliers chez les nourrissons et les femmes enceintes ; ou bien des résidus de traitements des eaux comme les bromates ou les trihalométhanes (THM) ; des produits issus du passage de l'eau plus ou moins agressive dans les canalisations comme le plomb, le cuivre, le nickel ou le chlorure de vinyle, l'épichlorhydrine et l'acrylamide; ou enfin des signes d'alerte comme la turbidité.

Ce sont aussi des substances considérées comme toxiques issues de pollution comme les pesticides, les métaux lourds, les cyanures et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

L'ORGANISATION DU CONTROLE SANITAIRE :

L'eau potable est, parmi les produits alimentaires, l'un des mieux contrôlés. Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre dans chaque département par les Unités Territoriales du département Santé Environnement des Agences Régionales de Santé. Cette mission s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le point de captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par décret ; elles sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les laboratoires agréés par le ministère de la santé.

En cas de dépassement des limites de qualité, l'autorité sanitaire, parallèlement à la recherche des causes par le gestionnaire, peut préconiser des mesures pouvant aller jusqu'à la non-utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables. L'abonné peut s'informer de la qualité de l'eau qu'il consomme auprès de son distributeur ou de la mairie. L'affichage des résultats en Mairie est obligatoire.

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
CABCS, BEAUNE	CABCS, R. BEAUNE VILLE	20 400	CAP BEAUNE SUD 1, FORAGE F1 CAP BEAUNE SUD 1, FORAGE F2 MCA BS1, MELANGE F1-F2 CAP S. DE LA BOUZAISE	TTP STP BOUZAISE

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
				TTP STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS

Installations de l'Unité de Gestion et leurs liens

Installation : 000199 - UNITE DE DISTRIBUTION CABCS, R. BEAUNE VILLE

INSTALLATIONS EN AMONT					
Code INS amont	Nom de l'Installation amont	Type INS	Niveau	Pérennité du lien	Pourc. de débit
000203	STP BOUZAISE	TTP	1	Permanent	80 %
003891	STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS	TTP	1	Saisonnier	20 %

III. SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels règlementaires :

La loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

Cette obligation est reprise à l'article L.1321-2 du code de la santé publique. La dynamique d'avancement, lancée par le Plan National Santé-Environnement 2004-2008 est reprise dans l'action 56 du PNSE 2015-2019 .

L'absence de mise en place de périmètres de protection engage la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Il vous appartient également de vous assurer que l'arrêté préfectoral est complètement mis en oeuvre, de mettre en place un suivi de son application et d'en informer l'A.R.S.

Pour de plus amples informations, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'autorité sanitaire (A.R.S.), il convient de prendre contact avec l'Unité Territoriale Santé Environnement Côte-d'Or.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CoDERST	Arrêté D.U.P.
S. DE LA BOUZAISE	EXURGENCE KARSTIQUE	BEAUNE	05266X0032	22/09/1989	25/10/1989	03/08/1990

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH : pH à 20°C (unité pH)	CDT25 : Conductivité à 25°C (µS/cm)	NO3 : Nitrates (mg/l)
TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI : Escherichia coli/100ml	FMG : Fluorures (mg/l)
TURBNFU : Turbidité (NFU)	STRF : Entérocoques / 100ml-MS	AS : Arsenic (µg/l)

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité, N = non conforme aux limites de qualité

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : STP BOUZAISE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
14/01/20	BEAUNE	STP BOUZAISE	C	C
12/02/20	BEAUNE	STP BOUZAISE	C	C
11/03/20	BEAUNE	STP BOUZAISE	C	C
09/04/20	BEAUNE	STP BOUZAISE	C	C
06/05/20	BEAUNE	STP BOUZAISE	C	C
08/06/20	BEAUNE	STP BOUZAISE	C	C
08/07/20	BEAUNE	STP BOUZAISE	C	C
03/08/20	BEAUNE	STP BOUZAISE	C	C
07/09/20	BEAUNE	STP BOUZAISE	C	C
06/10/20	BEAUNE	STP BOUZAISE	C	C
04/11/20	BEAUNE	STP BOUZAISE	C	C

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : STP BOUZAISE

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
07/12/20	BEAUNE	STP BOUZAISE	C	C

Détail	AS µg/L	CDT25 µS/cm	ECOLI n/(100mL)	FMG mg/L	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/(100mL)	TURBNFU NFU
14/01/2020		606	0		16,5	7,7	0	0
12/02/2020		579	0		14,5	7,9	0	0
11/03/2020	0	627	0	0,06	15	7,7	0	0
09/04/2020		612	0		13,6	8	0	0
06/05/2020		615	0		13	8	0	0
08/06/2020	0	635	0	0,05	12,9	7,9	0	0
08/07/2020		625	0		12,9	8,1	0	0
03/08/2020		665	0		12,9	7,9	0	0
07/09/2020	0	634	0	0,06	13	8	0	0
06/10/2020		595	0		20,3	7,8	0	0
04/11/2020	0	574	0	0,06	20,3	7,9	0	0
07/12/2020		573	0		17	7,7	0	0

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	80,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
12/02/20	BEAUNE	STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS	C	C
09/04/20	BEAUNE	STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS	C	C
08/06/20	BEAUNE	STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS	C	N
07/09/20	BEAUNE	STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS	C	C
04/11/20	BEAUNE	STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS	C	C

Détail	AS µg/L	CDT25 µS/cm	ECOLI n/(100mL)	FMG mg/L	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/(100mL)	TURBNFU NFU
12/02/2020		582	0		15,1	7,7	0	0
09/04/2020		628	0		12,1	7,6	0	0
08/06/2020	0	631	0	0,06	14,2	7,9	0	0
07/09/2020		522	0		15,1	7,7	0	0
04/11/2020	0	507	0	0,08	13,3	8	0	0

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : CABCS, R. BEAUNE VILLE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	97,5 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
14/01/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
14/01/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
29/01/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
12/02/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
24/02/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
24/02/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
11/03/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
11/03/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
23/03/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
23/03/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
09/04/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
09/04/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
24/04/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
06/05/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
06/05/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
19/05/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
08/06/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
08/06/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
24/06/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
24/06/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : CABCS, R. BEAUNE VILLE

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
08/07/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
08/07/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
20/07/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
03/08/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
19/08/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	N
19/08/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
07/09/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
07/09/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
24/09/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
24/09/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
06/10/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
06/10/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
22/10/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
04/11/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
04/11/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
19/11/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
07/12/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
07/12/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C
21/12/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE CENTRE (INFL BOUZAISE)	C	C
21/12/20	BEAUNE	RESEAU - ZONE EST (INFL MEL)	C	C

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : CABCS, R. BEAUNE VILLE

Détail	CDT25 µS/cm	ECOLI n/(100mL)	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/(100mL)	TURBNFU NFU
14/01/2020	602	0		7,5	0	0
14/01/2020	607	0		7,6	0	0
29/01/2020	583	0		7,6	0	0
12/02/2020	585	0		7,7	0	0
24/02/2020	606	0		7,7	0	0
24/02/2020	601	0		7,7	0	0
11/03/2020	607	0		7,8	0	0
11/03/2020	568	0		7,8	0	0
23/03/2020	573	0		7,6	0	0
23/03/2020	657	0		7,7	0	0
09/04/2020	612	0		7,8	0	0
09/04/2020	615	0		7,9	0	0
24/04/2020	592	0		7,8	0	0
06/05/2020	618	0		7,9	0	0
06/05/2020	556	0		7,5	0	0
19/05/2020	602	0		7,8	0	0
08/06/2020	622	0		7,9	0	0
08/06/2020	530	0	11,6	7,5	0	0
24/06/2020	620	0		7,9	0	0
24/06/2020	620	0		7,9	0	0
08/07/2020	625	0		8,1	0	0
08/07/2020	638	0		7,9	0	0
20/07/2020	636	0		8	0	0
03/08/2020	649	0		7,9	0	0
19/08/2020	631	0		7,8	0	0
19/08/2020	711	0		7,8	0	0
07/09/2020	642	0		7,8	0	0
07/09/2020	640	0		7,8	0	0
24/09/2020	639	0		7,8	0	0

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : CABCS, R. BEAUNE VILLE

Détail	CDT25 μS/cm	ECOLI n/(100mL)	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/(100mL)	TURBNFU NFU
24/09/2020	666	0		7,8	0	0
06/10/2020	548	0		7,7	0	0
06/10/2020	596	0	20	7,8	0	0
22/10/2020	566	0		7,8	0	0
04/11/2020	574	0		7,9	0	0
04/11/2020	516	0		7,8	0	0
19/11/2020	599	0		7,7	0	0
07/12/2020	584	0		7,6	0	0
07/12/2020	578	0		7,6	0	0
21/12/2020	577	0		7,6	0	0
21/12/2020	565	0		7,7	0	0

V. Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAP S. DE LA BOUZAISE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	Résultats hors limites	NOMBRE DE VALEURS	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
2,6 Dichlorobenzamide	µg/L	B	0	0,02	0,04		5		2
Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0	0	0		2		4
Arsenic	µg/L	B	0	0	0		2		100
Atrazine	µg/L	B	0	0	0		5		2
Atrazine-2-hydroxy	µg/L	B	0	0	0		5		2
Atrazine-déisopropyl	µg/L	B	0	0	0		5		2
Atrazine déséthyl	µg/L	B	0	0	0		5		2
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/L	B	0	0,05	0,11		5		2
Azoxystrobine	µg/L	B	0	0	0		5		2
Bentazone	µg/L	B	0	0	0		5		2
Carbone organique total	mg(C)/L	B	1,44	1,76	2,07		2		10
Chlortoluron	µg/L	B	0	0	0		5		2
Conductivité à 25°C	µS/cm	B	631	632,5	634		2		
Dibutylétain cation	µg/L	B	0	0	0		5		2
Dimétachlore	µg/L	B	0	0,01	0,04		5		2
Diuron	µg/L	B	0	0	0		5		2
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	B	0	40	80		2		10000
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	B	12	6	12		2		20000
Ethidimuron	µg/L	B	0	0	0		5		2
Flufenacet	µg/L	B	0	0	0		5		2
Fluorures mg/L	mg/L	B	0,06	0,07	0,07		2		
Fluroxypir	µg/L	B	0	0	0		5		2
Hexachloropentadiène (pesticide)	µg/L	B	0	0	0		5		2
Hydroxyterbuthylazine	µg/L	B	0	0	0		5		2
Imidaclopride	µg/L	B	0	0	0		5		2
Métazachlore	µg/L	B	0	0	0		5		2

V. Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	Résultats hors limites	NOMBRE DE VALEURS	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Métolachlore	µg/L	B	0	0	0		5		2
Nitrates (en NO3)	mg/L	B	15,5	19,8	24,1		2		100
Oxadixyl	µg/L	B	0	0,04	0,08		5		2
pH	unité pH	B	7,1	7,28	7,4		4		
Propyzamide	µg/L	B	0	0	0		5		2
Quimerac	µg/L	B	0	0	0		5		2
Terbuméton-déséthyl	µg/L	B	0,04	0,17	0,27		5		2
Terbutylazin	µg/L	B	0	0	0		5		2
Terbutylazin déséthyl	µg/L	B	0	0	0		5		2
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	µg/L	B	0	0	0		5		2
Titre hydrotimétrique	°f	B	32,7	32,9	33,1		2		
Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	B	0	0,75	1,5		2		

V. Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP STP BOUZAISE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	Résultats hors limites	NOMBRE DE VALEURS	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
2,6 Dichlorobenzamide	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Ammonium (en NH4)	mg/L	T2	0	0	0		12		
Arsenic	µg/L	T2	0	0	0		4		10
Atrazine	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Atrazine-2-hydroxy	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Atrazine-déisopropyl	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Atrazine déséthyl	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Azoxystrobine	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/(100mL)	T2	0	0	0		12		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/(100mL)	T2	0	0	0		12		
Bentazone	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Carbone organique total	mg(C)/L	T2	0	0,57	1,13		12		
Chlortoluron	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Conductivité à 25°C	µS/cm	T2	573	611,67	665		12		
Dibutylétain cation	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Dimétachlore	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Diuron	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	T2	0	0	0		12		0
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	T2	0	0	0		12		0
Ethidimuron	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Flufenacet	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Fluorures mg/L	mg/L	T2	0,05	0,06	0,06		4		1,5
Fluroxypir	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Hexachloropentadiène (pesticide)	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Hydroxyterbutylazine	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1

V. Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	Résultats hors limites	NOMBRE DE VALEURS	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Imidaclopride	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Métazachlore	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Métolachlore	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Nitrates (en NO3)	mg/L	T2	12,9	15,16	20,3		12		50
Oxadixyl	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
pH	unité pH	T2	7,5	7,83	8,1		24		
Propyzamide	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Quimerac	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Terbuméton-déséthyl	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Terbutylazin	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Terbutylazin déséthyl	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	µg/L	T2	0	0	0		4		0,1
Titre hydrotimétrique	°f	T2	13,7	17,57	19,7		12		
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T2	0	0	0		12		1

V. Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	Résultats hors limites	NOMBRE DE VALEURS	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
2,6 Dichlorobenzamide	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	0	0	0		5		
Arsenic	µg/L	T1	0	0	0		2		10
Atrazine	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Atrazine-2-hydroxy	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Atrazine-déisopropyl	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Atrazine déséthyl	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Azoxystrobine	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/(100mL)	T1	0	0	0		5		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/(100mL)	T1	0	0	0		5		
Bentazone	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Carbone organique total	mg(C)/L	T1	0	0,1	0,52		5		
Chlortoluron	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Conductivité à 25°C	µS/cm	T1	507	574	631		5		
Dibutylétain cation	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Dimétachlore	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Diuron	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	T1	0	0	0		5		0
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	T1	0	0	0		5		0
Ethidimuron	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Flufenacet	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Fluorures mg/L	mg/L	T1	0,06	0,07	0,08		2		1,5
Fluroxypir	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Hexachloropentadiène (pesticide)	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Hydroxyterbutylazine	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1

V. Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	Résultats hors limites	NOMBRE DE VALEURS	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Imidaclopride	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Métazachlore	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Métolachlore	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	12,1	13,96	15,1		5		50
Oxadixyl	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
pH	unité pH	T1	7,5	7,71	8		10		
Propyzamide	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Quimerac	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Terbuméton-déséthyl	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Terbutylazin	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Terbutylazin déséthyl	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	µg/L	T1	0	0	0		3		0,1
Titre hydrotimétrique	°f	T1	13,6	19,5	32		5		
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	0	0	0		5		

V. Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI CABCS, R. BEAUNE VILLE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	Résultats hors limites	NOMBRE DE VALEURS	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
2,6 Dichlorobenzamide	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0	0	0		40		
Atrazine	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Atrazine-2-hydroxy	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Atrazine-déisopropyl	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Atrazine déséthyl	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Azoxystrobine	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/(100mL)	T	0	0	0		40		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/(100mL)	T	0	0	0		40		
Bentazone	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Chlortoluron	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	516	603,9	711		40		
Dibutylétain cation	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Dimétachlore	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Diuron	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	T	0	0	0		40		0
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	T	0	0	0		40		0
Ethidimuron	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Flufenacet	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Fluroxypir	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Hexachloropentadiène (pesticide)	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Hydroxyterbuthylazine	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Imidaclopride	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Métazachlore	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Métolachlore	µg/L	T	0	0	0		6		0,1

V. Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	Résultats hors limites	NOMBRE DE VALEURS	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	11,6	15,8	20		2		50
Oxadixyl	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
pH	unité pH	T	7,4	7,75	8,1		43		
Propyzamide	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Quimerac	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Terbuméton-déséthyl	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Terbuthylazin	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Terbuthylazin déséthyl	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy	µg/L	T	0	0	0		6		0,1
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0	0	0		40		

VI. Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

TTP STP BS1 R. BEAUNE VILLE CABCS

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
08/06/2020	Fosetyl-aluminium	µg/L	0,13		0,10

Nombre de dépassements de limites de qualité : 1

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.

Nombre de dépassements de références de qualité :

UDI CABCS, R. BEAUNE VILLE

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
19/08/2020	Plomb	µg/L	30		10,00

Nombre de dépassements de limites de qualité : 1

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
03/08/2020	Température de l'eau	°C	26,0		25

Nombre de dépassements de références de qualité : 1

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2020

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE : CABCS, Réseau de BEAUNE

VII. CONCLUSION

Le réseau de Beaune est alimenté essentiellement par la source de la Bouzaise, avec un appoint par le champ captant « Beaune Sud 1 ».

Le contrôle sanitaire réalisé sur l'eau distribuée pour l'Unité de Gestion et d'Exploitation de BEAUNE en 2020 a montré une eau conforme aux limites de qualité pour tous les paramètres analysés, excepté pour deux prélèvements pour lesquels un dépassement ponctuel a été constaté :

➤ Pesticides : présence de Fosethyl-aluminium, fongicide pour vignes, à une teneur de 0,13 µg/l (limite fixée à 0,10 µg/l) sur un prélèvement réalisé le 08 juin 2020 en sortie de la station de traitement de Beaune Sud 1. Cette molécule n'avait pas été détectée le même jour, ni en eau brute, ni en distribution. Un second prélèvement réalisé le 24 juin 2020 a montré que l'absence de cette molécule.

➤ Plomb : 30 µg/l mesuré sur un prélèvement réalisé le 19 août 2020 à la mairie de Beaune (limite fixée à 10 µg/l). Même si ces analyses ne sont représentatives que de chaque point de prélèvement, et non de l'ensemble du réseau, ces résultats montrent l'existence résiduelle de branchements ou de canalisation intérieures en plomb sur le territoire de la commune de Dijon. Il convient donc de poursuivre la détection et la suppression des branchements en plomb et d'améliorer l'équilibre calcocarbonique de l'eau.

➤ Le 03 août 2020, un prélèvement montrait que la référence de qualité concernant la température (référence fixée à 25°C) était dépassée en distribution (26°C).

En conséquence, l'eau distribuée à BEAUNE en 2020 a été de très bonne qualité.